



Accueil extrascolaire de la commune d'Assesse

Chamberland Lidwin
Responsable Accueil extrascolaire
Coordinatrice ATL
083 / 63 68 22
0477 / 88 61 77
assesse.accueilextrascolaire@gmail.com
lidwin.chamberland@assesse.be

Projet pédagogique d'accueil : implantation école communale de Sart Bernard **Année scolaire 2021 - 2022**

1. Présentation du service

La commune d'Assesse, dans un souci de répondre aux besoins des habitants en matière d'accueil et d'éducation des enfants, a décidé de créer un service chargé d'organiser l'accueil des enfants et de développer des activités en dehors des heures scolaires.

Ce service est reconnu et subventionné en tant qu'opérateur d'accueil par l'O.N.E. dans le cadre du décret Accueil Temps Libre du 03 juillet 2003 (dont les modalités d'application ont été fixées par l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 3 décembre 2003 et modifié par l'arrêté du 14 mai 2009). Le programme CLE de la commune d'Assesse (programme de Coordination Locale pour l'Enfance), dans lequel le service d'Accueil extrascolaire est opérateur, a reçu son agrément en août 2006.

2. Missions

- Assurer l'accueil extrascolaire des enfants de 2,5 ans à 12 ans afin de répondre aux demandes de garde émanant des parents dans le but de leur permettre de concilier la vie professionnelle et la vie familiale.
- Offrir aux enfants un accueil et des activités de qualité en dehors des heures scolaires.

3. Public

Nos activités sont ouvertes aux enfants fréquentant l'enseignement primaire ou maternel (2,5 ans à 12 ans) scolarisés et/ou habitants dans l'entité d'Assesse.

L'origine, les convictions personnelles, le milieu socio-économique, culturel (...) ne peuvent être en aucun cas des motifs d'exclusion. La diversité de la population contribue à la richesse de l'accueil. Le coût de participation aux différents accueils organisés ne devrait pas être un frein.

4. Objectifs

Notre projet éducatif avec les enfants s'articule autour du bien-être, du développement de l'autonomie, de la socialisation et de la citoyenneté, de l'épanouissement physique intellectuel et créatif et enfin, autour de l'accès à la culture.

4.1 Le bien – être

Nous veillons aux conditions de bien – être et de vie saine de l'enfant en :

- engageant du personnel qualifié ayant des connaissances approfondies en matière de développement de l'enfant et en offrant à ce personnel la possibilité de suivre des formations continuées ;
- organisant l'accueil dans des locaux adaptés ainsi qu'en veillant à l'aménagement et l'entretien de ces locaux ;
- veillant à respecter le rythme de l'enfant en alternant les périodes d'activités et de temps libre en donnant la possibilité de temps de sieste pour les plus jeunes ;
- posant un cadre structurant où les limites de chacun sont claires, où les règles de politesse et de respect mutuel sont explicites ;
- veillant à ce que le cadre soit sécurisant et rassurant pour les parents et les enfants
- proposant des goûters adaptés (durant les stages et l'accueil du mercredi), en favorisant une alimentation saine et des activités physiques et créatives variées.

4.2 Le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté

Nous veillons au développement de ces concepts en :

- instaurant un climat de tolérance et de coopération entre les enfants, en valorisant l'entraide par l'organisation d'activités communes petits – grands afin de favoriser la coopération et la prise en charge des plus petits par des grands,
- valorisant les initiatives et laissant des possibilités de choix dans les activités proposées,
- proposant des jeux de société, de coopération pour l'apprentissage des règles et de l'entraide, des bricolages communs...
- organisant une concertation avec les enfants concernant les règles de fonctionnement à respecter, le respect de l'environnement (tri des déchets, respect du matériel utilisé et des lieux d'activités...), en énonçant les règles de vie en groupe (respect de l'autre, politesse...).

4.3 Épanouissement physique, créatif, intellectuel et accès à la culture

Nous y contribuons en :

- mettant en place des activités sportives, jeux de plein air, animations ludiques dans les cours d'écoles, infrastructures communales existantes (le hall sportif de Maillen, sentiers pédestres...), hors de la commune (déplacement en car communal): piscine, ...
- développant des ateliers créatifs où différentes techniques d'expression et de communication sont abordées (arts plastiques, théâtre ...)
- mettant à disposition des livres et jeux de société de la bibliothèque communale adaptés aux différents âges des enfants.
- mettant à disposition du matériel adapté aux différents âges des enfants (jeux de construction, jeux psychomoteurs, crayons...)
- organisant des visites à thème, des interventions d'animateurs extérieurs selon les thèmes abordés (un guide nature par exemple...).

5. Les parents

Nous attendons des parents qu'ils soient des partenaires dans l'accueil de leurs enfants. Toute participation à un des accueils proposés par nos services passe par une inscription écrite et la remise de documents de renseignements complétés. L'inscription implique l'adhésion au présent projet pédagogique.

6. Horaire d'accueil

Site d'accueil	Période	Type d'accueil	Horaire	Age	Contact animateurs
Ecole Communale de Sart Bernard	Année scolaire	Accueil avant et après l'école	7h à 8h30 15h30 à 18h 12h15 à 13h le mercredi	2,5 à 12 ans	0476 990 718
Local de l'accueil Extrascolaire à Maillen	Année scolaire	Mercredi après-midi	12h30 à 18h	2,5 à 12 ans	0477 886 177
		Journées pédagogiques	Horaire identique à l'école	2,5 à 12 ans	
	Vacances scolaires	Stage de vacances	9h à 16h (+ garderie 7h30 à 9h et 16h à 18h)	3 à 12 ans	

7. Déroulement des différents accueils proposés

Accueil avant et après l'école

- Le matin**, l'accueillante extrascolaire accueille les enfants dans le réfectoire - module. Une première accueillante est présente dès 7h pour accueillir vos enfants. Une deuxième accueillant vient renforcer l'accueil à 7h30. Les enfants arrivent au compte-goutte et participent (ou non) à leur rythme aux activités proposées. Dans le local, les accueillantes bénéficient de leur propre matériel mis à disposition par la commune, par l'école, par la bibliothèque et la ludothèque communale. Ce matériel est mis à disposition des enfants et des activités telles que coloriages, jeux de société, jeux de construction, jeux d'animation sont proposées...

Le matin, les enfants et parents sont accueillis et les communications nécessaires à la journée de l'enfant sont transmises par les parents aux accueillantes. Si besoin est, ils font suivre un message aux personnes concernées (responsable de projet, enseignants...). Les cartables sont déposés sous le préau dans la cours afin de libérer l'espace dans le module d'accueil. Entre 8h et 8h15, selon les données atmosphériques, les enfants rangent le matériel utilisé avec l'aide de l'animateur et sortent s'aérer avant la journée scolaire.

- En fin de journée**, les accueillantes laissent jouer les enfants plus librement dans la cour. Vers 16h, elles proposent à ceux qui le souhaitent de prendre leur collation. Vers 16h30, les animatrices proposent diverses animations aux enfants, jeux d'extérieurs ou d'intérieurs suivant le temps, en petit groupe ou grand groupe suivant les activités proposées, les envies. Les accueillantes veilleront aussi à laisser des initiatives aux enfants quant aux propositions d'activités. Lorsque les parents viennent rechercher leurs enfants, les accueillantes communiquent avec ces derniers tout en continuant à veiller au groupe d'enfants et à la poursuite des activités. Les cartables sont à récupérer sous le préau.

Les accueillantes s'assurent au départ de l'enfant que la personne venant le rechercher y est habilitée. Au fur et à mesure des départs, les enfants rangent le matériel utilisé avec les animatrices qui veillent au respect du matériel mis à disposition.

Les accueillantes gèrent les présences de chaque enfant, via un système de scan. Concrètement, votre (vos) enfant(s) a (ont) reçu un joli badge contenant son nom, prénom, établissement scolaire et Qr code.

Le matin, lors de son arrivée à l'accueil, il(s) se présente(nt) auprès de l'animatrice qui, au moyen d'un smartphone qu'elle a reçu de l'administration communale, va « scanner » un badge. Il en sera de même le soir au moment de quitter l'accueil.

Durant la nuit suivante, les données ainsi récoltées seront transmises du smartphone au logiciel et ce, via une connexion wifi. Dès le lendemain, les présences seront visibles par la coordinatrice sur le logiciel configuré dans son ordinateur à la commune.

Le mercredi après-midi, votre enfant a la possibilité de participer, sur inscription, à un accueil centralisé. A midi quart, un bus, accompagné d'une accueillante extrascolaire démarre de l'école communale de Florée, fait arrêt

dans chaque école pour arriver vers 13h au local de l'accueil extrascolaire à Maillen. (cfr. Projet pédagogique 2021 – 2022 : implantation Local de l'accueil extrascolaire).

Une accueillante est présente de 12h15 à 13h pour accueillir les enfants qui attendent les différents bus de ramassage scolaire et les parents ne pouvant être présent à la sortie des classes.

Pour **les journées pédagogiques**, un accueil peut être organisé sur demande et inscription (cfr. Projet pédagogique 2021 – 2022 : implantation Local de l'accueil extrascolaire).

Des stages de vacances sont également accessibles sur inscription dès 3 ans (cfr. Projet pédagogique 2021 – 2022 : implantation Local de l'accueil extrascolaire).

8. Equipe encadrante

Afin d'assurer un encadrement de qualité une attention particulière est portée à la qualification et la formation continuée des accueillants et de la responsable du projet.

Chacun de nos accueillants (puéricultrice, animateur breveté, éducateur spécialisé) étant qualifié par son diplôme lors de son engagement, nous leurs demandons de suivre un minimum de 50 heures de formations continuées par période de 3 ans. Les formations sont choisies dans la brochure sur les formations 3 – 12 ans publiées par l'O.N.E. Elles sont en lien avec la réalité de terrain et les besoins de l'équipe encadrante.

Nous veillons également au côté sécurisant des statuts du personnel, les animateurs sont engagés sur base d'un CDI à mi-temps. La responsable de projet est engagée à $\frac{3}{4}$ temps divisé comme suit : $\frac{1}{4}$ temps pour la coordination du service de l'accueil extrascolaire et un $\frac{1}{2}$ temps pour la coordination ATL.

La responsable de projet est Lidwin Chamberland. Elle a pour rôle le suivi des accueillantes, l'organisation et la concertation d'équipe, la planification des activités, l'encadrement et le suivi des formations des animateurs, l'information aux enfants et personnes qui confient leurs enfants, la surveillance de la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique.

Contact : 083 / 63 68 22 - 0477 / 88 61 77 -
assesse.accueilextrascolaire@gmail.com
lidwin.chamberland@assesse.be

Les accueillantes de votre école sont :

Pamela Gilson et Nancy Simon – Ecole communale de Sart Bernard – Accueil du mercredi après-midi - Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.

Elles ont pour rôle d'accueillir les enfants, de mettre en place des animations, d'assurer la mise en place d'un cadre clair et de veiller au respect de celui-ci, d'encadrer les activités, d'assurer le suivi des contacts avec les personnes qui confient les enfants, de relayer les informations à la responsable de projet, de veiller à la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique.

En cas d'absence d'un animateur (maladie, formation...), la responsable de projet organise au mieux son remplacement via l'engagement d'une personne répondant aux qualifications requises pour un contrat à durée déterminée.

Le taux d'encadrement :

Pour les accueils du matin et d'après 16h dans les écoles, le taux d'encadrement minimum pratiqué est d'une accueillante pour 18 enfants.

Chamberland Lidwin
Responsable Accueil extrascolaire
Coordinatrice ATL
083 / 63 68 22
0477 / 88 61 77
assesse.accueilextrascolaire@gmail.com

Projet pédagogique d'accueil